

graver dans le cœur et la mémoire des générations futures. Le préambule devrait être une des parties les plus importantes de la Constitution et pourrait servir à enseigner aux jeunes quelles sont leurs obligations vis-à-vis de leur pays.

Ce qui manque au Canada aujourd'hui, c'est ce que les Polonais viennent de découvrir: la force de la solidarité—«solidarnosc», comme on dit dans la langue de mes ancêtres. Il y a une semaine aujourd'hui, monsieur l'Orateur, un membre du syndicat Solidarité de Pologne était assis dans votre fauteuil, à votre insu. Je lui ai expliqué le fonctionnement de notre Parlement. Il a paru fort ému, et m'a dit: «Voilà la vraie liberté».

Il faut que ce débat à la Chambre soit marqué par la solidarité. Les pouvoirs publics doivent faire preuve de solidarité en répartissant la richesse et la pauvreté de notre pays. Chaque Canadien doit avoir l'esprit de solidarité. En plus de la collaboration et de la solidarité, le Canada exige de ses citoyens comme des immigrants habitants sur son sol un patriotisme inné et acquis.

Je suis fier de représenter au Parlement la circonscription de Parkdale-High Park, monsieur l'Orateur et je voudrais terminer mon intervention dans ce débat historique en saluant, au nom de mes électeurs, le drapeau canadien qui flotte à la Chambre, à votre droite, en signe de mon patriotisme envers le Canada, un pays que mes parents ont adopté il y a seulement 51 ans.

[*Note de l'éditeur: M. Flis salue alors le drapeau.*]

M. Flis: J'affirme mon allégeance à ce drapeau et au pays qu'il symbolise, un pays, une nation indivisibles.

Des voix: Bravo!

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, il y a quelques mois j'ai été un de ceux à qui l'on a refusé le droit de s'exprimer et d'intervenir dans les premiers débats qui ont eu lieu sur cette question. Ce débat porte sur un sujet qui concerne la vie et l'existence d'un si grand nombre de Canadiens; c'est un débat auquel le premier ministre (M. Trudeau) a invité tous les députés à participer quand il a présenté la résolution; c'est un débat qui concerne un document fondamental qui consacre notre appartenance au Canada et qui, nous le reconnaissons tous, doit non seulement répondre à nos besoins d'aujourd'hui mais qui doit ne pas vieillir pour pouvoir répondre à ceux des générations futures et de nos enfants de demain.

Peu importe que je sois un député de l'arrière-ban, que mes arguments soient banals ou une simple répétition de ce qui a été dit; j'estime qu'on ne devrait pas priver un député d'exprimer son point de vue ou ceux de la région que nous représentons.

Des voix: Bravo!

M. Reid (St. Catharines): Voilà pourquoi je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui dans ce débat alors que nous avons déjà un document qui est rigide tant par le fond que par la forme et à propos duquel le premier ministre a fait savoir, quoi que puissent en dire mes honorables collègues au vu des nombreuses communications qu'ils ont reçues, et notamment le député de Parkdale-High Park (M. Flis), que les députés ne seront pas libres de voter comme ils l'entendent.

Je constate que les pages du harsard ne sont pas émaillées d'interventions très réjouissantes des députés québécois.

La constitution

Comme j'interviens assez tardivement dans ce débat pour appuyer l'amendement proposé par le représentant de Provencher (M. Epp), je rappelle aux députés d'en face que, même si le gouvernement est composé de députés provenant surtout d'une région, le gouvernement du Canada a toutefois la mission et la responsabilité, à l'égard de toutes les provinces et de tous nos concitoyens qui vivent dans ces provinces, de défendre l'intérêt général du pays. Il est donc d'autant plus important que le gouvernement soit sensible aux aspirations de nos concitoyens et qu'il cherche à savoir ce que veulent, ce que ressentent et ce dont ont besoin les habitants de cette grande partie de notre pays où le gouvernement ne compte aucun représentant.

Le gouvernement a l'habitude des sondages. Demandons à ces membres d'en étudier les résultats. Ou ce qui serait mieux encore, recommandons-leur d'écouter les faiseurs d'opinion de l'ouest du Canada, qu'il s'agisse de législateurs provinciaux, des journalistes ou des députés.

On demande trop souvent pourquoi le gouvernement tient tant à pratiquer une politique de l'abîme. Au début de 1980, j'ai entendu et j'ai applaudi les députés qui parlaient, au Québec, d'un renouveau du fédéralisme. Peut-être parce que je ne suis pas député depuis longtemps, j'ai cru naïvement qu'ils parlaient de remanier la constitution et de mettre au point une constitution qui réparerait les torts passés, qui ferait régner la justice là où il y avait de l'injustice, qui traiterait tous les Canadiens équitablement et également, qui continuerait à être axée sur le fédéralisme et qui viserait à créer un pays plus fort, plus harmonieux et plus uni. Je croyais que cette charte du fédéralisme renouvelé serait mise au point par une assemblée constituante de Canadiens et que le préambule de cette charte reconnaîtrait la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de notre peuple et le mode de vie que nous voudrions avoir.

Qu'est-ce que nous avons maintenant? Nous avons certes un meilleur projet que celui qui avait été proposé il y a environ quatre mois, mais c'est tout de même un document qui est issu de l'opportunisme et du compromis politiques au lieu de faire appel à l'effort personnel et de rechercher le plein accord, principes qui avaient réuni les quatre colonies de l'Amérique du Nord britannique à l'origine et ensuite chacune des autres provinces selon des modalités qui avaient été négociées et acceptées. C'est encore un document unilatéral qui favorise la division par sa nature et par la procédure qu'il prévoit. Ce n'est pas un document qui établit des bases d'entente entre les associés de la Confédération, mais plutôt un document qui sera toujours un affront pour les provinces et qui continuera à les dresser contre le gouvernement fédéral. Cela demeure un document qui suscite le doute et l'incertitude, qui bat en brèche l'opinion populaire.

● (1600)

Nous savons tous qu'un document de ce genre doit émaner du peuple. Il doit être l'expression de leur façon de voir les choses et de sa volonté d'être gouverné selon un énoncé de valeurs et de principes qui lui convient. Combien de fois a-t-on entendu dire: «Cette loi ne vaut pas le papier sur lequel elle est rédigée», ou encore: «Cette loi est idiote». Pareilles déclarations s'appliquent uniquement aux lois qui n'ont jamais eu ou qui ont perdu le respect du peuple. On nous dit souvent que nous sommes au service du peuple et pourtant, c'est précisément ce que le gouvernement semble oublier. Comme l'a fort bien dit